



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

PREFET D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'EURE-ET-LOIR  
Service des politiques de jeunesse, sports  
vie associative et solidarité

Dossier suivi par : Alain BOUREAUD

Mail : [alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr)

N° d'appel direct : 02.37.20.51.06

Réf. à rappeler : JSVA/GU/AB/MF/15-247

CHARTRES, le 21 avril 2015

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'arrêté préfectoral du 21 avril 2014, relatif à la désignation de Monsieur Lucien CESCUTTI, Conseiller Municipal de la commune d'ALLUYES en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour représenter la Commission Administrative de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE à ALLUYES.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Départemental,**

**Jean-Bernard ICHE**

**Monsieur Joël BILLARD**  
**Président du Conseil d'Administration**  
**de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE**  
**Internat Educatif et Médico-Psychopédagogique**  
**3, avenue Chevallier-Debeausse**  
**28800 ALLUYES**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir**

15 place de la République – 28019 CHARTRES Cedex – Tél. : 02 37 20 50 98 – Fax : 02 37 36 28 97 – E-Mail : [dd028@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dd028@jeunesse-sports.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 9 h / 12 h et 14 h / 17 h – Site Jeunesse et Sports en Région Centre : <http://www.drjjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Les correspondances doivent être adressées impersonnellement à Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Tout courrier exprimant une réponse sera accompagné d'une enveloppe affranchie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET D'EURE ET LOIR**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'EURE-ET-LOIR

**CHARTRES, le 21 avril 2015**

SERVICE DES POLITIQUES DE JEUNESSE, SPORTS,  
VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITÉ

*Dossier suivi par : Alain BOUREAUD*

*Mail : alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr*

*N° d'appel direct : 02.37.20.51.06*

*Réf. à rappeler : JSVA/GU/CG/AB/MF/15-248*

**ARRETE DDCSPP-JSVAS 30-04/02**

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

Vu le décret du 22 décembre 1909 conférant la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE à ALLUYES ;

Vu les statuts de l'établissement approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE en date du 02 janvier 1985 ;

Vu l'article 2 des statuts de l'établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 221 du 20 février 2001 ;

Vu la décision de M. le Président du Conseil d'Administration de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE en date du 17 février 2015 ;

Vu l'avis de Monsieur le Sous-Préfet de CHATEAUDUN,

Vu le décret n° 2009 – 1484 relatif aux décisions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00 106 portant l'organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n° 2014006-0001 du 6 janvier 2014 portant délégation de signature à Monsieur ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> - Monsieur Lucien CESCUTTI est nommé jusqu'au 31 décembre 2018** en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour représenter la Commission Administrative de la Fondation CHEVALLIER-DEBEAUSSE à ALLUYES, dans les actes juridiques et conventions à intervenir.

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir**

CS 70527 -15, Place de la République – 28019 CHARTRES Cedex – Tél. : 02 37 20 50 98 – Fax : 02 37 36 28 97 – E-Mail : [ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr)

site : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) - Horaires d'ouverture : 9 H 00 / 12 H 00 et 14 H 00 / 17 H 00

Les correspondances doivent être adressées impersonnellement à :

Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir

Tout courrier exprimant une réponse sera accompagné d'une enveloppe affranchie.

Article 2 – M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir et M. le Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet,  
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et  
de la Protection des Populations,**



**Jean-Bernard ICHE**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir**  
CS 70527 -15, Place de la République – 28019 CHARTRES Cedex – Tél. : 02 37 20 50 98 – Fax : 02 37 36 28 97 – E-Mail : [ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr)  
site : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) - Horaires d'ouverture : 9 H 00 / 12 H 00 et 14 H 00 / 17 H 00

Les correspondances doivent être adressées impersonnellement à :

Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir  
Tout courrier exprimant une réponse sera accompagné d'une enveloppe affranchie.